



# COMMUNE DE LA BAROCHE

## Route Principale 64 - 2947 Charmoille

Secrétariat communal  
Tél. 032/462.26.17  
[secretariat@labaroche.ch](mailto:secretariat@labaroche.ch)

Caisse communale  
Tél. 032/462.10.64  
[recette@labaroche.ch](mailto:recette@labaroche.ch)

CCP 10-745346-8  
[www.labaroche.ch](http://www.labaroche.ch)

### INFORMATIONS COMMUNALES

\*\*\*\*\*

n°2 février 2021

## Consultation Nouveau plan d'aménagement local (PAL)

Le Conseil communal a établi, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs RWB, le projet du nouveau plan d'aménagement local pour l'ensemble de la Commune de la Baroche. L'année passée, un questionnaire avait également été envoyé aux habitants. Le dossier prend en compte plusieurs remarques qui avaient été formulées par la population.

Ce projet est soumis à consultation de la population qui se déroulera d'une manière à satisfaire les règles sanitaires actuelles. Chaque propriétaire et toute personne concernée est responsable de s'informer de la procédure en cours.

Les documents suivants sont consultables sur rendez-vous dès à présent au secrétariat communal :

- Plan de zones PZ \*
- Plan des dangers naturels PDN \*
- Règlement sur les constructions RCC \*
- Plan directeur communal PDCom \*
- Conception d'évolution du paysage CEP \*
- Plan de valorisation des réserves PVR (qui comprend le programme d'aménagement PAM, le plan d'aptitude à la construction PAC)
- Plan des modifications
- Liste des modifications

Les documents mentionnés par une étoile sont également consultables sur notre site internet. De plus, le nouveau plan de zone de chaque village est mis à l'affichage public dans les anciens emplacements respectifs de chaque village.

En cas de questions de détail, celles-ci se feront par écrit soit par courrier soit par e-mail au secrétariat. **Le délai est fixé au 26 février 2021.**

Il y a également la possibilité de réserver une plage horaire lors de la journée du public qui se tiendra le **samedi 6 mars 2021 dans les locaux de l'école de Charmoille** (groupe de 5 maximum). Une inscription motivée est demandée en précisant la demande afin de permettre une préparation du bureau d'ingénieurs et des autorités. Le délai pour l'inscription est fixé au 26 février 2021.

Vous trouverez au verso les différentes étapes de la procédure du PAL.